



Conseil d'administration

323^e session, Genève, 12-27 mars 2015

GB.323/INF/2

POUR INFORMATION

Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés ¹

Table des matières

	<i>Page</i>
Propositions approuvées entre novembre 2014 et mars 2015	1
Politique de l'emploi	1
I/1. Formation sous-régionale à l'analyse de l'information et des politiques dans le cadre du projet «Partenariat pour l'emploi des jeunes dans les pays de la CEI»	1
I/2. Réunion sous-régionale sur l'intégration des personnes handicapées	2
I/3. Evaluation collégiale des politiques, programmes et institutions de promotion de l'emploi des jeunes du Tadjikistan	3
I/4. Atelier régional sur le renforcement des mécanismes d'assurance de la qualité par le renforcement des capacités et l'échange de connaissances	4
I/5. Réunion sous-régionale des membres du Réseau pour l'emploi des jeunes	4
I/6. Réunion régionale sur l'entrée des jeunes femmes et des jeunes hommes sur le marché du travail en Europe et en Asie centrale	5
Protection sociale	7
I/7. Séminaire sous-régional: Droits, organisation et protection sociale dans l'économie informelle et la transition vers une économie formelle	7
Gouvernance et tripartisme	8
I/8. Atelier sous-régional de formation des formateurs sur l'évaluation, la gestion et la maîtrise des risques en matière de sécurité et de santé au travail (SST)	8
I/9. Forum sous-régional sur le travail et la traite des enfants	8
I/10. Formation au tripartisme et au dialogue social à l'intention de la Communauté des pays lusophones (CPLP)	9

¹ Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

I/11. Neuvième réunion des ministres du Travail des Caraïbes anglophones et néerlandophones	10
I/12. Atelier sous-régional sur l'amélioration des relations professionnelles par le dialogue social dans la région de l'ASEAN	11
I/13. Atelier régional sur l'établissement de rapports concernant l'application des conventions relatives au travail des enfants	12
I/14. Réunion tripartite des membres africains du Conseil d'administration du BIT	13
I/15. Réunion du MERCOSUR: Réseaux d'employeurs et de syndicats luttant contre le travail des enfants	13
I/16. Atelier régional de l'ARLAC sur l'emploi des personnes handicapées	14
I/17. Atelier régional de l'ARLAC sur l'inspection du travail et l'égalité entre hommes et femmes	16
I/18. Atelier régional de l'ARLAC sur les régimes de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.....	17
I/19. Atelier régional de l'ARLAC sur les normes internationales du travail: Ratification, supervision et établissement de rapports.....	18
Conditions de travail et égalité.....	19
I/20. Septième forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants: Vers la création de la Communauté de l'ASEAN d'ici à 2015	19
I/21. Réunion interrégionale sur l'établissement d'un programme de migration équitable: Flux de main-d'œuvre entre l'Asie et les Etats arabes.....	20
I/22. Atelier de renforcement des capacités sur les statistiques du travail et des migrations de main-d'œuvre.....	22
I/23. Réunion sous-régionale pour le renforcement de la capacité des mandants d'utiliser le module de formation sur le VIH/sida dans le secteur des transports routiers.....	22
I/24. Atelier régional des employeurs: La réponse des employeurs pour prévenir le travail forcé chez les travailleurs migrants	23
I/25. Réunion de la Commission consultative sous-régionale (SURAC) dans le cadre du projet TRIANGLE	24
Activités sectorielles	25
I/26. Atelier régional sur l'amélioration de la sécurité et de la santé dans le secteur des industries extractives.....	25
I/27. Atelier sous-régional sur les bonnes pratiques en matière de ressources humaines dans la profession enseignante	26
I/28. Réunion régionale sur la protection des pêcheurs migrants	27
Activités pour les employeurs.....	28
I/29. Atelier des employeurs sur le rôle et la fonction d'une organisation d'employeurs efficace à l'intention des pays et territoires néerlandophones des Caraïbes.....	28
I/30. Atelier sous-régional sur la mobilisation de ressources pour les organisations d'employeurs	29
I/31. Réunion régionale pour les employeurs sur la promotion des compétences des femmes sur le marché du travail: Les femmes dans la gestion d'entreprise en Asie et dans le Pacifique.....	30
I/32. Atelier sous-régional sur l'environnement favorable aux entreprises durables (EESÉ) à l'intention des organisations d'employeurs des pays de la CEI	31

Activités pour les travailleurs.....	32
I/33. Réunion du comité directeur du Réseau des travailleurs domestiques des Caraïbes (CDWN).....	32
I/34. Communication: Outils et compétences pour la mobilisation et l'organisation des travailleurs.....	32
I/35. Formation sous-régionale pour les organisations de travailleurs	33
I/36. Séminaire régional sur les salaires et la productivité: Stratégies syndicales pour l'augmentation des salaires et l'élévation des niveaux de vie.....	34
Partenariats et appui aux programmes extérieurs.....	35
I/37. Séminaire régional sur l'évaluation de la contribution du programme de partenariat OIT-Corée à la réalisation des résultats en matière de travail décent en Asie.....	35
Renseignements complémentaires	36
II/1. Réunion régionale sur l'entrée des jeunes femmes et des jeunes hommes sur le marché du travail en Europe et en Asie centrale.....	36
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	37

Propositions approuvées entre novembre 2014 et mars 2015

Politique de l'emploi

II/1. Formation sous-régionale à l'analyse de l'information et des politiques dans le cadre du projet «Partenariat pour l'emploi des jeunes dans les pays de la CEI»

Date proposée:	2-5 février 2015
Lieu:	Bakou, Azerbaïdjan
Financement:	Lukoil (29 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Azerbaïdjan, Kazakhstan et Ouzbékistan
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3
Objectifs de la formation:	i) renforcer la capacité des participants d'analyser les données pertinentes, d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes visant à aider les jeunes à entrer sur le marché du travail, et d'évaluer ces programmes; ii) mieux faire connaître les programmes axés sur le marché du travail et les services de l'emploi qui permettent d'améliorer les perspectives de travail décent pour les jeunes; et iii) mieux faire connaître les incidences des politiques macroéconomiques sur les politiques relatives à l'emploi des jeunes.
Expert invité:	Un expert
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983; convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines,

2004; recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998; et conventions fondamentales de l'OIT ²

Langues de travail: Anglais et russe

I/2. Réunion sous-régionale sur l'intégration des personnes handicapées

Date proposée: 24-26 février 2015

Lieu: Sotchi, Fédération de Russie

Financement: Gouvernement de la Fédération de Russie
(44 000 dollars E.-U.)

Gouvernement de la Finlande (18 800 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Arménie, Kirghizistan et Tadjikistan

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 12

b) représentants des employeurs: 6

c) représentants des travailleurs: 6

Objectifs de la réunion:

- i) convenir d'un plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées axé sur l'emploi pour 2015; et
- ii) convenir d'une mise en œuvre et d'un financement conjoints du plan d'action à partir de deux projets régionaux de coopération technique.

Experts invités: Spécialistes régionaux des questions relatives à l'emploi

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 132) sur les congés payés (révisée), 1970; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle

² Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

et l'emploi des personnes handicapées, 1983; et recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012

Langues de travail: Anglais et russe

I/3. Evaluation collégiale des politiques, programmes et institutions de promotion de l'emploi des jeunes du Tadjikistan

Date proposée: 9-13 mars 2015

Lieu: Douchanbé, Tadjikistan

Financement: Lukoil (9 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Azerbaïdjan, Ouzbékistan et Tadjikistan

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 11 (Azerbaïdjan 3, Ouzbékistan 2, Tadjikistan 6)

b) représentants des employeurs: 5 (Azerbaïdjan 1, Ouzbékistan 1, Tadjikistan 3)

c) représentants des travailleurs: 5 (Azerbaïdjan 1, Ouzbékistan 1, Tadjikistan 3)

Objectifs de la réunion:

- i) mieux faire connaître les politiques axées sur le marché du travail et les services de l'emploi qui visent à promouvoir l'emploi des jeunes;
- ii) améliorer la capacité des participants d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes axés sur le marché du travail en faveur des jeunes, et d'évaluer ces programmes; et
- iii) renforcer la coopération bilatérale entre les pays de la sous-région.

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983; convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004; recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006; et conventions fondamentales de l'OIT³

Langue de travail: Russe

³ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

I/4. Atelier régional sur le renforcement des mécanismes d'assurance de la qualité par le renforcement des capacités et l'échange de connaissances

Date proposée:	17-19 mars 2015
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement du Japon (38 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afghanistan, Inde, Indonésie, Mongolie, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	6
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectifs de l'atelier:	i) mieux faire comprendre les mécanismes qui permettent d'assurer la qualité dans les systèmes de développement des compétences; ii) examiner les difficultés et les contraintes liées à la mise en œuvre des mécanismes d'assurance de la qualité; et iii) formuler des recommandations en faveur d'approches stratégiques adaptables.
Norme internationale du travail pertinente:	Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Anglais

I/5. Réunion sous-régionale des membres du Réseau pour l'emploi des jeunes

Date proposée:	20-24 avril 2015
Lieu:	Krasnoïarsk, Fédération de Russie
Financement:	Lukoil (67 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Fédération de Russie, Tadjikistan et Turkménistan
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	23
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3

Objectifs de la réunion:	i) améliorer la capacité des inspecteurs du travail d'analyser les informations et les données disponibles, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques axées sur le marché du travail visant à aider les jeunes à trouver un emploi décent, et d'évaluer ces politiques; ii) renforcer la coopération bilatérale entre les pays qui rencontrent les mêmes difficultés; et iii) mieux faire connaître les incidences des politiques macroéconomiques sur les politiques relatives à l'emploi des jeunes.
Expert invité:	Un expert international
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983; convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004; recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006; et conventions fondamentales de l'OIT ⁴
Langues de travail:	Anglais et russe

II/6. Réunion régionale sur l'entrée des jeunes femmes et des jeunes hommes sur le marché du travail en Europe et en Asie centrale

Date proposée:	28-29 avril 2015
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	MasterCard Foundation (60 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Azerbaïdjan, Kirghizistan, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldova, Monténégro, Fédération de Russie, Serbie, Tadjikistan et Ukraine

⁴ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Composition:

- a) représentants gouvernementaux: 10
- b) représentants des employeurs: 10
- c) représentants des travailleurs: 10

Objectifs de la réunion:

- i) examiner les résultats des travaux de recherche menés dans le cadre du projet Work4Youth en Europe et en Asie centrale et formuler des observations sur le processus de collecte de données; et
- ii) présenter les difficultés qui se posent en ce qui concerne l'emploi des jeunes et les possibilités d'action pour faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail.

Experts invités:

Spécialistes régionaux des politiques relatives à l'emploi des jeunes

Observateurs:

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)

Banque centrale européenne

Banque européenne d'investissement

Fondation européenne pour la formation (ETF)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Banque mondiale

Union internationale des télécommunications (UIT)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Conseil de coopération régionale (CCR)

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; et convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975

Langues de travail:

Anglais et russe

Protection sociale

I/7. Séminaire sous-régional: Droits, organisation et protection sociale dans l'économie informelle et la transition vers une économie formelle

Date proposée:	28-30 janvier 2015
Lieu:	San José, Costa Rica
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (41 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, El Salvador et Honduras
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	15
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	15
Objectifs du séminaire:	i) examiner la durabilité du projet et les résultats obtenus à ce jour en vue de dégager les priorités pour la seconde phase de mise en œuvre; ii) échanger sur les meilleures pratiques pour favoriser le respect des droits des travailleurs dans le secteur informel par le biais de plans d'action approuvés; et iii) mener des discussions afin de faciliter et d'encourager les efforts déployés dans les autres pays participant à l'initiative <i>Pathways to prosperity in the Americas</i> (PATHWAYS).
Experts invités:	Trois experts
Observateurs:	PATHWAYS Gouvernement des Etats-Unis Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA) Un représentant municipal de chacun des pays participants
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; et convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Langue de travail:	Espagnol

Gouvernance et tripartisme

I/8. Atelier sous-régional de formation des formateurs sur l'évaluation, la gestion et la maîtrise des risques en matière de sécurité et de santé au travail (SST)

Date proposée:	10-12 février 2015
Lieu:	Manille, Philippines
Financement:	Gouvernement de la République de Corée (45 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	12
b) représentants des employeurs:	12
c) représentants des travailleurs:	12
Objectifs de l'atelier:	i) renforcer les capacités des participants sur les principaux aspects de l'évaluation des risques en matière de sécurité et de santé au travail, en particulier en ce qui concerne l'identification, la gestion et la maîtrise des risques; et ii) créer un réseau régional de formateurs et de défenseurs de la sécurité et de la santé au travail formés à ces questions.
Experts invités:	Trois experts
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006; recommandation (n° 164) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; et recommandation (n° 197) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006
Langue de travail:	Anglais

I/9. Forum sous-régional sur le travail et la traite des enfants

Date proposée:	26-28 février 2015
Lieu:	Nadi, Fidji
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (74 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Fidji, Iles Salomon, Kiribati, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Samoa

Composition:

- a) représentants gouvernementaux: 20
- b) représentants des employeurs: 5
- c) représentants des travailleurs: 5

Objectifs du forum:

- i) échanger des connaissances et des données d'expérience sur le travail et la traite des enfants dans le Pacifique; et
- ii) établir des directives à l'intention des médias pour promouvoir les questions relatives au travail et à la traite des enfants.

Experts invités:

Médias et organisations de la société civile

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Langue de travail:

Anglais

II/10. Formation au tripartisme et au dialogue social à l'intention de la Communauté des pays lusophones (CPLP)

Date proposée:

2-6 mars 2015

Lieu:

Lisbonne, Portugal

Financement:

Budget ordinaire de l'OIT (92 500 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Angola, Brésil, Cabo Verde, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Mozambique, Portugal, Sao Tomé-et-Principe et Timor-Leste

Composition:

- a) représentants gouvernementaux: 9
- b) représentants des employeurs: 9
- c) représentants des travailleurs: 9

Objectifs de la formation:

- i) contribuer à l'établissement ou au renforcement du dialogue social national entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs dans les neuf pays membres de la CPLP; et
- ii) établir des contacts avec les spécialistes et les praticiens du dialogue social et des relations professionnelles pour favoriser la coopération et la création de réseaux.

Experts invités:	CPLP Conseil économique et social du Portugal Représentants des milieux universitaires
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; recommandation (n° 113) sur la consultation aux échelons industriel et national, 1960; et recommandation (n° 152) sur les consultations tripartites relatives aux activités de l'Organisation internationale du Travail, 1976
Langues de travail:	Anglais et portugais

I/11. Neuvième réunion des ministres du Travail des Caraïbes anglophones et néerlandophones

Date proposée:	3-4 mars 2015
Lieu:	Nassau, Bahamas
Financement:	CTBO (155 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, ainsi que les territoires non métropolitains suivants: Anguilla, Aruba, Bermudes, îles Caïmanes, Curaçao, Montserrat, Saint-Martin (partie néerlandaise), îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques
Composition:	
Représentants gouvernementaux:	44
Objectifs de la réunion:	i) donner suite aux conclusions de la huitième réunion des ministres du Travail (juillet 2013) et à l'initiative régionale pour le dialogue social; ii) faire le point sur les progrès accomplis depuis la réunion du Conseil de la CARICOM⁵ pour le développement humain et social (COHSOD) tenue en mai 2014; et iii) garantir que les politiques de l'emploi des Caraïbes répondent à la problématique du changement climatique.

⁵ Communauté des Caraïbes.

Experts invités:	Représentants d'ONU-Femmes Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Observateurs:	Confédération des employeurs des Caraïbes (CEC) Congrès du travail des Caraïbes (CCL) Communauté des Caraïbes (CARICOM) Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OEEO) Association des Etats de la Caraïbe (AEC) Banque de développement des Caraïbes (CARIBANK)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 107) relative aux populations autochtones et tribales, 1957; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; et conventions fondamentales de l'OIT ⁶
Langue de travail:	Anglais

II/12. Atelier sous-régional sur l'amélioration des relations professionnelles par le dialogue social dans la région de l'ASEAN⁷

Date proposée:	8-14 mars 2015
Lieu:	Séoul, République de Corée
Financement:	Gouvernement de la République de Corée (60 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam

⁶ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

⁷ Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Composition:	
a) représentants des employeurs:	10
b) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de l'atelier:	i) partager l'expérience de la Corée dans la mise en œuvre de mécanismes de dialogue social aux niveaux national, régional et de l'entreprise; et ii) promouvoir des relations professionnelles harmonieuses dans la région.
Experts invités:	Représentants du gouvernement de la République de Corée et spécialistes des relations professionnelles
Observateurs:	Fédération des syndicats de Corée (FKTU) Confédération coréenne des syndicats (KCTU) Fédération des employeurs de Corée (KEF)
Norme internationale du travail pertinente:	Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
Langue de travail:	Anglais

I/13. Atelier régional sur l'établissement de rapports concernant l'application des conventions relatives au travail des enfants

Date proposée:	24-25 mars 2015
Lieu:	Amman, Jordanie
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (28 300 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Iraq, Jordanie, Liban et Yémen, ainsi que le territoire palestinien occupé
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	5
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5
Objectif de l'atelier:	Renforcer les connaissances et les capacités des participants en matière d'établissement de rapports sur le travail des enfants.
Experts invités:	Deux spécialistes du droit du travail et des normes internationales du travail
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais et arabe

I/14. Réunion tripartite des membres africains du Conseil d'administration du BIT

Date proposée:	27-29 avril 2015
Lieu:	Addis-Abeba, Ethiopie
Financement:	CTBO (100 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	14
b) représentants des employeurs:	13
c) représentants des travailleurs:	13
Objectifs de la réunion:	i) échanger des connaissances et des informations sur les priorités stratégiques de l'OIT pour l'Afrique, ainsi que les bonnes pratiques pour la mise en œuvre de ces priorités et la définition des résultats escomptés et de l'orientation stratégique à donner à l'action de l'OIT dans la région; et ii) déterminer les modalités de la coopération entre le bureau régional pour l'Afrique et les membres africains du Conseil d'administration du BIT.
Observateurs:	Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI) CSI-Afrique Business Africa Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) Union africaine Commission économique pour l'Afrique
Langues de travail:	Anglais, français et portugais

I/15. Réunion du MERCOSUR: Réseaux d'employeurs et de syndicats luttant contre le travail des enfants

Date proposée:	27-29 avril 2015
Lieu:	Buenos Aires, Argentine
Financement:	Gouvernement du Brésil (85 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5
Objectifs de la réunion:	i) promouvoir la création d'un réseau au sein du MERCOSUR pour lutter contre le travail des enfants, contribuer au renforcement des réseaux analogues créés en Amérique latine et établir un réseau de réseaux en faveur des initiatives de lutte contre le travail des enfants menées par les entreprises; ii) formuler des conclusions qui serviront de base aux discussions sur le rôle des entreprises dans la lutte contre le travail des enfants qui se tiendront dans le cadre de la troisième conférence du MERCOSUR; iii) établir un programme de travail pour le secteur syndical axé sur l'éradication du travail des enfants dans les régions frontalières; et iv) adopter, au sein du MERCOSUR, divers outils permettant de suivre et de contrôler l'élimination du travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement.
Experts invités:	16 représentants régionaux de réseaux d'entreprises
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 146) sur les congés payés annuels (gens de mer), 1976; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; et recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Espagnol et portugais

I/16. Atelier régional de l'ARLAC⁸ sur l'emploi des personnes handicapées

Date proposée:	11-15 mai 2015
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	ARLAC (10 000 dollars E.-U.) CTBO (18 700 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Egypte, Ethiopie, Kenya, Maurice, Namibie, Nigéria et Zimbabwe

⁸ Centre régional africain d'administration du travail.

Composition:

- a) représentants gouvernementaux: 9
- b) représentants des employeurs: 9
- c) représentants des travailleurs: 9

Objectifs de l'atelier:

- i) échanger des informations sur les meilleures pratiques concernant l'emploi des personnes handicapées en Afrique;
- ii) présenter aux participants les tendances mondiales en matière de politiques et les bonnes pratiques pour favoriser l'acquisition de compétences et l'emploi des personnes handicapées; et
- iii) dispenser une formation sur la mise en œuvre de programmes de sensibilisation aux politiques prévoyant des soins et un soutien en faveur des travailleurs handicapés.

Experts invités:

Trois consultants

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; recommandation (n° 90) sur l'égalité de rémunération, 1951; recommandation (n° 99) sur l'adaptation et la réadaptation professionnelles des invalides, 1955; recommandation (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; recommandation (n° 158) sur l'administration du travail, 1978; recommandation (n° 168) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983; recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997; recommandation (n° 193) concernant la promotion des coopératives, 2002; recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006; et conventions fondamentales de l'OIT⁹

Langue de travail:

Anglais

⁹ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

I/17. Atelier régional de l'ARLAC sur l'inspection du travail et l'égalité entre hommes et femmes

Date proposée:	27-31 juillet 2015
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	ARLAC (10 000 dollars E.-U.) CTBO (18 700 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Lesotho, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Swaziland, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	9
b) représentants des employeurs:	9
c) représentants des travailleurs:	9
Objectifs de l'atelier:	i) déterminer en quoi l'inspection du travail permet de garantir l'égalité entre hommes et femmes, ainsi que le respect des droits et principes relatifs à cette question; et ii) faire de l'égalité entre hommes et femmes une priorité des activités d'inspection du travail aux niveaux macroéconomique et microéconomique (entreprise).
Experts invités:	Deux consultants
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, et protocole y relatif; convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969; convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000; recommandation (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; recommandation (n° 90) sur l'égalité de rémunération, 1951; recommandation (n° 133) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969; recommandation (n° 158) sur l'administration du travail, 1978; recommandation (n° 165) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; et conventions fondamentales de l'OIT ¹⁰
Langue de travail:	Anglais

¹⁰ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

I/18. Atelier régional de l'ARLAC sur les régimes de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles

Date proposée:	17-21 août 2015
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	ARLAC (10 000 dollars E.-U.) CTBO (18 700 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Ghana, Lesotho, Libéria, Malawi, Maurice, Soudan, Swaziland et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	9
b) représentants des employeurs:	9
c) représentants des travailleurs:	9
Objectifs de l'atelier:	i) définir les prestations d'accidents du travail et de maladies professionnelles et déterminer leur bien-fondé économique et leurs principales caractéristiques, sur la base des conventions de l'OIT; ii) élaborer un programme de renforcement des régimes de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles; et iii) proposer un ensemble de priorités pour la réforme et le renforcement des régimes de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.
Experts invités:	Trois consultants
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et protocole y relatif; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964 [tableau I modifié en 1980]; convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; recommandation (n° 35) sur la contrainte indirecte au travail, 1930; recommandation (n° 158) sur l'administration du travail, 1978; et recommandation (n° 203) sur le travail forcé (mesures complémentaires), 2014
Langue de travail:	Anglais

I/19. Atelier régional de l'ARLAC sur les normes internationales du travail: Ratification, supervision et établissement de rapports

Date proposée:	28 septembre - 2 octobre 2015
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	ARLAC (10 000 dollars E.-U.) CTBO (18 700 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Egypte, Ethiopie, Kenya, Libéria, Sierra Leone, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	9
b) représentants des employeurs:	9
c) représentants des travailleurs:	9
Objectifs de l'atelier:	i) mieux faire connaître la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail dans les pays membres de l'ARLAC et dans les Etats Membres de l'OIT situés dans la région; ii) mieux faire comprendre comment les principes et droits fondamentaux favorisent le développement, la démocratie et l'équité et contribuent à l'autonomisation des groupes vulnérables; et iii) promouvoir des politiques qui soutiennent les principes et droits fondamentaux au niveau national.
Experts invités:	Quatre consultants
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; recommandation (n° 152) sur les consultations tripartites relatives aux activités de l'Organisation internationale du Travail, 1976; et recommandation (n° 158) sur l'administration du travail, 1978
Langue de travail:	Anglais

Conditions de travail et égalité

I/20. Septième forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants: Vers la création de la Communauté de l'ASEAN d'ici à 2015

Date proposée:	20-21 novembre 2014
Lieu:	Nay Pyi Taw, Myanmar
Financement:	Gouvernement du Canada (22 500 dollars E.-U.) Gouvernement de l'Australie (2 300 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (5 800 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	14
c) représentants des travailleurs:	14
Objectifs du forum:	i) échanger sur les expériences vécues, les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques suivies dans la mise en œuvre des recommandations des troisième, quatrième, cinquième et sixième forums de l'ASEAN sur les travailleurs migrants; ii) échanger sur les expériences vécues et les bonnes pratiques concernant la promotion d'un régime de protection de l'emploi équitable et approprié, le paiement des salaires et la fourniture d'un accès suffisant à des conditions de travail et de vie décentes pour les travailleurs migrants; iii) renforcer la coordination et le rôle des principales parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de procédures visant à faciliter certains aspects des migrations de main-d'œuvre, y compris le recrutement, la préparation, la protection à l'étranger, le retour et la réintégration; et iv) rédiger les recommandations du forum.
Experts invités:	Un professeur d'économie de la région Un chercheur principal sur les questions culturelles, éducationnelles et sociales
Observateurs:	Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) Organisation internationale pour les migrations (OIM) ONU-Femmes

	Internationale des services publics (ISP)
	Groupe de travail sur les travailleurs migrants de l'ASEAN
	Représentants d'organisations nationales et régionales de la société civile
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Principes et droits fondamentaux au travail définis par l'OIT; convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; et Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre
Langue de travail:	Anglais

I/21. Réunion interrégionale sur l'établissement d'un programme de migration équitable: Flux de main-d'œuvre entre l'Asie et les Etats arabes

Date proposée:	3-4 décembre 2014
Lieu:	Katmandou, Népal
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (30 000 dollars E.-U.) Gouvernement de la Suisse (23 250 dollars E.-U.) Union européenne (6 750 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Emirats arabes unis, Inde, Indonésie, Koweït, Népal, Oman, Pakistan, Philippines, Qatar et Sri Lanka
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	13
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5
Objectifs de la réunion:	i) proposer des solutions pour réduire les coûts liés à la migration, éliminer le travail forcé et accroître la protection des travailleurs migrants dans les secteurs du travail domestique et de la construction; ii) échanger sur l'expérience vécue au niveau régional en matière de certification et de reconnaissance des compétences, en mettant l'accent sur les secteurs de la construction et du travail domestique;

	iii) accroître l'incidence de la migration sur le développement en étudiant les possibilités d'augmenter l'épargne et l'investissement issus des transferts de fonds, ainsi que le rôle du secteur privé; et iv) renforcer les partenariats en examinant les accords bilatéraux conclus entre les gouvernements et les syndicats aux fins de la protection des travailleurs migrants.
Experts invités:	Trois chercheurs d'Asie Trois chercheurs des Etats arabes Un orateur du gouvernement de la République de Corée Un expert international Un représentant de la Banque mondiale Un représentant de Migrant Forum in Asia
Observateurs:	Confédération syndicale internationale (CSI) Organisation internationale des employeurs (OIE) Conseil des syndicats de l'ASEAN (ATUC) Conseil régional sud-asiatique des syndicats (SARTUC) Confédération des employeurs d'Asie et du Pacifique (CAPE) Organisation internationale pour les migrations (OIM) ONU-Femmes Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) Union européenne (UE)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949; convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006; convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975; et recommandation (n° 175) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988
Langue de travail:	Anglais

I/22. Atelier de renforcement des capacités sur les statistiques du travail et des migrations de main-d'œuvre

Date proposée:	15-19 décembre 2014
Lieu:	Johannesburg, Afrique du Sud
Financement:	CTBO (73 300 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	34
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3
Objectifs de l'atelier:	i) renforcer les capacités en matière de statistiques du travail, en insistant sur le nouveau cadre de l'établissement de ces statistiques et sa mise en œuvre au moyen d'enquêtes sur la population active; ii) renforcer la capacité des participants de définir des indicateurs pour mesurer et suivre les migrations de main-d'œuvre par le biais d'enquêtes auprès des ménages; et iii) encourager l'échange de bonnes pratiques pour la conception et la réalisation d'enquêtes sur la population active.
Observateurs:	Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) Conseil de coordination syndicale d'Afrique australe (SATUCC)
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Résolutions de la 19 ^e Conférence internationale des statisticiens du travail
Langues de travail:	Anglais, français et portugais

I/23. Réunion sous-régionale pour le renforcement de la capacité des mandants d'utiliser le module de formation sur le VIH/sida dans le secteur des transports routiers

Date proposée:	24-25 février 2015
Lieu:	Johannesburg, Afrique du Sud
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (25 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Afrique du Sud, Malawi, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	6
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectifs de la réunion:	i) renforcer la capacité des mandants dans le secteur des transports routiers d'utiliser le module de formation intitulé «Driving for change – a training toolkit on HIV/AIDS for the road transport sector» afin de dispenser une formation dans leurs organisations respectives; ii) établir une liste des activités de suivi qui permettront aux participants de mettre en application et de diffuser les connaissances acquises; et iii) créer une réserve d'instructeurs possédant des connaissances solides et actualisées sur l'évolution de la situation, les questions et les besoins concernant la lutte contre le VIH dans le secteur des transports routiers.
Norme internationale du travail pertinente:	Recommandation (n° 200) sur le VIH et le sida, 2010
Langues de travail:	Anglais et portugais

II/24. Atelier régional des employeurs: La réponse des employeurs pour prévenir le travail forcé chez les travailleurs migrants

Date proposée:	5-6 mars 2015
Lieu:	Hô-Chi-Minh-Ville, Viet Nam
Financement:	Gouvernement du Canada (40 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
Représentants des employeurs:	20
Objectifs de l'atelier:	i) étudier les arguments des entreprises en faveur de la lutte contre le travail forcé; ii) examiner les aspects juridiques du travail forcé; et iii) déterminer comment éliminer le travail forcé dans les activités des entreprises.
Experts invités:	Six experts: experts internationaux, spécialistes du secteur concerné et universitaires

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et protocole y relatif; convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975; et recommandation (n° 203) sur le travail forcé (mesures complémentaires), 2014

Langue de travail:

Anglais

I/25. Réunion de la Commission consultative sous-régionale (SURAC) dans le cadre du projet TRIANGLE¹¹

Date proposée: 25-27 mars 2015

Lieu: Phnom Penh, Cambodge

Financement: Gouvernement de l'Australie (20 000 dollars E.-U.)
Gouvernement du Canada (20 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam

Composition:

- a) représentants gouvernementaux: 10
- b) représentants des employeurs: 10
- c) représentants des travailleurs: 10

- Objectifs de la réunion:
- i) renforcer la coopération nationale, bilatérale et multilatérale entre les mandants tripartites participants aux projets TRIANGLE;
 - ii) examiner les conclusions de l'évaluation à mi-parcours du projet TRIANGLE de l'ASEAN et de l'évaluation de l'impact du projet TRIANGLE dans la sous-région du Grand Mékong avec les partenaires travaillant dans chacun des pays concernés; et
 - iii) élaborer une stratégie qui réponde aux besoins des principaux mandants partenaires en vue de la mise en œuvre du plan de travail pour 2015 relatif au projet TRIANGLE de l'ASEAN et à l'éventuelle phase suivante du projet TRIANGLE dans la sous-région du Grand Mékong.

¹¹ Initiative tripartite visant à protéger les travailleurs migrants dans la sous-région du Grand Mékong contre l'exploitation au travail.

Experts invités:	Secrétariat de l'ASEAN
	Conseil des syndicats de l'ASEAN (ATUC)
	Confédération des employeurs de l'ASEAN (ACE)
	Partenaires de mise en œuvre du projet TRIANGLE dans la sous-région du Grand Mékong
Observateurs:	Union européenne (UE)
	Direction suisse du développement et de la coopération (DDC)
	Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID)
	Gouvernement de l'Australie, ministère des Affaires étrangères et du Commerce
	Gouvernement du Canada, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement
	ONU-Femmes
	Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Programme de l'Australie et de l'Asie pour la lutte contre la traite des personnes (AAPTIP)
	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007; convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; et Cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre
Langue de travail:	Anglais

Activités sectorielles

I/26. Atelier régional sur l'amélioration de la sécurité et de la santé dans le secteur des industries extractives

Date proposée:	16-18 décembre 2014
Lieu:	Jakarta, Indonésie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (30 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Australie, Chine, Inde, Indonésie, Mongolie, Myanmar et Viet Nam

Composition:

- a) représentants gouvernementaux: 7
- b) représentants des employeurs: 7
- c) représentants des travailleurs: 7

Objectifs de l'atelier:

- i) mieux faire comprendre comment une meilleure gestion des risques peut contribuer à améliorer la santé et la sécurité dans les industries extractives;
- ii) encourager la coopération entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs; et
- iii) aider les Etats Membres à utiliser les codes de pratique et à mettre en œuvre les normes internationales du travail.

Observateurs:

Organisation internationale des employeurs (OIE)
Confédération syndicale internationale (CSI)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Conseil international des mines et métaux (ICMM)
IndustriALL

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995; et convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006

Langue de travail:

Anglais

I/27. Atelier sous-régional sur les bonnes pratiques en matière de ressources humaines dans la profession enseignante

Date proposée:

9-11 mars 2015

Lieu:

Nairobi, Kenya

Financement:

Budget ordinaire de l'OIT (40 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Kenya, Ouganda, Rwanda et République-Unie de Tanzanie

Composition:

- a) représentants gouvernementaux: 8
- b) représentants des employeurs: 4
- c) représentants des travailleurs: 8

Objectif de l'atelier:	Former les participants aux bonnes pratiques en matière de ressources humaines dans la profession enseignante afin de répondre à la question des capacités des enseignants, conformément à l'Agenda du travail décent de l'OIT.
Observateurs:	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Groupe de la Banque mondiale
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; et recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant, 1966
Langue de travail:	Anglais

I/28. Réunion régionale sur la protection des pêcheurs migrants

Date proposée:	28-29 avril 2015
Lieu:	Jakarta, Indonésie
Financement:	Gouvernement du Canada (50 000 dollars E.-U.) Gouvernement de l'Australie (5 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	16 (deux par pays)
b) représentants des employeurs:	9 (un par pays, plus un représentant régional)
c) représentants des travailleurs:	9 (un par pays, plus un représentant régional)
Objectifs de la réunion:	i) examiner les cadres stratégiques et législatifs nationaux applicables au travail dans le secteur de la pêche, ainsi que la mise en œuvre des recommandations issues de la précédente réunion régionale sur le travail dans le secteur de la pêche; ii) examiner le projet de directives pour l'inspection des conditions de vie et de travail à bord des navires de pêche par l'Etat du pavillon; et iii) déterminer des mesures de suivi concrètes pour le renforcement des capacités au niveau national et la coopération bilatérale et régionale pour la protection des pêcheurs migrants.

Experts invités:	Représentants des gouvernements de la République de Corée et de la Nouvelle-Zélande
Observateurs:	Secrétariat de l'ASEAN Centre de développement de la pêche en Asie du Sud-Est (SEAFDEC) Gouvernement du Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce Gouvernement de l'Australie, ministère des Affaires étrangères et du Commerce Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Programme de l'Australie et de l'Asie pour la lutte contre la traite des personnes (AAPTIP) Vietnam Association of Manpower Supply (VAMAS) Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) Organisation internationale des employeurs (OIE)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007; et recommandation (n° 199) sur le travail dans la pêche, 2007
Langue de travail:	Anglais

Activités pour les employeurs

I/29. Atelier des employeurs sur le rôle et la fonction d'une organisation d'employeurs efficace à l'intention des pays et territoires néerlandophones des Caraïbes

Date proposée:	20-21 novembre 2014
Lieu:	Oranjested, Aruba
Financement:	CTBO (12 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Suriname et les territoires non métropolitains suivants: Aruba, Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache et Saint-Martin
Composition:	
Représentants des employeurs:	24
Objectifs de l'atelier:	i) mieux faire comprendre le rôle et la fonction d'une organisation d'employeurs efficace; ii) donner aux organisations d'employeurs des Caraïbes néerlandophones la capacité d'élaborer des politiques et de faire pression pour les faire accepter au moyen d'activités de sensibilisation aux travaux de recherche menés sur la base de données probantes; et

	iii) encourager la collaboration entre les organisations d'employeurs des Caraïbes néerlandophones en vue d'adopter une approche coordonnée dans les instances régionales et de contribuer efficacement à l'élaboration des politiques régionales.
Expert invité:	Secrétaire général de l'Organisation internationale des employeurs
Observateur:	Confédération des employeurs des Caraïbes
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; et convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
Langues de travail:	Anglais et néerlandais

I/30. Atelier sous-régional sur la mobilisation de ressources pour les organisations d'employeurs

Date proposée:	24-26 février 2015
Lieu:	Dakar, Sénégal
Financement:	CTBO (30 000 dollars E.-U.) FOPAO ¹² (15 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierre Leone et Togo
Composition:	
Représentants des employeurs:	16
Objectif de l'atelier:	Renforcer les compétences des responsables des organisations d'employeurs en matière de mobilisation des ressources.
Experts invités:	Deux consultants d'Afrique de l'Ouest
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; et résolution concernant le tripartisme et le dialogue social adoptée par la CIT à sa session de 2002
Langues de travail:	Anglais et français

¹² Fédération des organisations patronales de l'Afrique de l'Ouest.

I/31. Réunion régionale pour les employeurs sur la promotion des compétences des femmes sur le marché du travail: Les femmes dans la gestion d'entreprise en Asie et dans le Pacifique

Date proposée:	4-5 mai 2015
Lieu:	Singapour
Financement:	Gouvernement de la Norvège (60 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, République de Corée, Fidji, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Japon, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
Représentants des employeurs:	19
Objectifs de la réunion:	i) présenter un rapport régional sur les femmes dans la gestion d'entreprise contenant des renseignements actualisés sur le sujet, ainsi que d'autres données issues de travaux de recherche menés au niveau régional par l'OIT et d'autres organismes internationaux; et ii) donner les moyens de comprendre les tendances observées dans la région et mettre en évidence les bonnes pratiques des organisations d'employeurs et des entreprises.
Experts invités:	Experts issus des milieux universitaires, d'organismes internationaux et de sociétés de conseil en entreprise PDG et directeurs des ressources humaines d'entreprises de la région
Observateurs:	Fédération nationale des employeurs de Singapour et entreprises multinationales et nationales de la région
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession); 1958, convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; et convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000
Langue de travail:	Anglais

I/32. Atelier sous-régional sur l'environnement favorable aux entreprises durables (EESE) à l'intention des organisations d'employeurs des pays de la CEI

Date proposée:	20-21 avril 2015
Lieu:	Tbilissi, Géorgie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Fédération de Russie et Tadjikistan
Composition:	
Représentants des employeurs:	18
Objectifs de l'atelier:	i) sensibiliser les organisations d'employeurs à la méthode d'évaluation de l'EESE, à son application, à ses éléments constitutifs et à ses avantages; ii) renforcer la capacité des organisations d'employeurs participantes d'élaborer des projets de plan d'action pour une application effective de la méthode d'évaluation de l'EESE au niveau national; et iii) sensibiliser les partenaires financiers et les partenaires de développement à l'importance de la mise en œuvre de plans d'action au niveau national.
Experts invités:	Deux spécialistes issus d'organisations d'employeurs de pays dans lesquels la méthode d'évaluation de l'EESE mise au point par l'OIT a déjà été appliquée avec succès
Observateurs:	Organisation internationale des employeurs (OIE) Commission européenne Secrétariat d'Etat à l'économie de la Suisse (SECO) – Coopération et développement économiques Direction suisse du développement et de la coopération (DDC)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; et convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Langues de travail:	Anglais et russe

Activités pour les travailleurs

I/33. Réunion du comité directeur du Réseau des travailleurs domestiques des Caraïbes (CDWN)

Date proposée:	8-9 janvier 2015
Lieu:	Kingston, Jamaïque
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (10 800 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Barbade, Guyana, Jamaïque et Trinité-et-Tobago
Composition:	
Représentants des travailleurs:	6
Objectifs de la réunion:	i) échanger des renseignements sur les progrès accomplis vers l'organisation des travailleurs domestiques et la fourniture de services; ii) évaluer les stratégies suivies dans les campagnes de promotion du travail décent pour les travailleurs domestiques et déterminer les améliorations à apporter; et iii) élaborer un plan détaillé pour la mise en œuvre des activités proposées par le Réseau des travailleurs domestiques des Caraïbes (CDWN) pour 2015.
Observateur:	Union des travailleurs domestiques de la Jamaïque (JHWU)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; et convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Langue de travail:	Anglais

I/34. Communication: Outils et compétences pour la mobilisation et l'organisation des travailleurs

Date proposée:	15-17 avril 2015
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	ACFTU ¹³ (60 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Timor-Leste

¹³ Fédération des syndicats de Chine.

Composition:

Représentants des travailleurs:	30
Objectifs de la réunion:	i) examiner comment les technologies de la communication peuvent servir à l'organisation et à la mobilisation des travailleurs; ii) discuter d'une stratégie de communication à l'intention des travailleurs et échanger sur les expériences vécues en matière de relations avec les médias; iii) développer les compétences en matière de communication écrite et orale avec les médias; et iv) familiariser les participants avec les ressources de l'OIT en matière de communication.
Experts invités:	Consultants en communication
Observateurs:	Confédération syndicale internationale-Asie-Pacifique (CSI-AP) Fédérations syndicales internationales (FSI)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; et convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949
Langue de travail:	Anglais

I/35. Formation sous-régionale pour les organisations de travailleurs

Date proposée:	8-12 avril 2015
Lieu:	Astana, Kazakhstan
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (45 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Ouzbékistan, Fédération de Russie, Tadjikistan et Ukraine
Composition:	
Représentants des travailleurs:	25
Objectif de la formation:	Présenter le guide de l'OIT intitulé «National employment policies: A guide for workers' organisations» et former les participants à son utilisation.
Experts invités:	Experts de la CSI/CRPE ¹⁴

¹⁴ Confédération syndicale internationale/Conseil régional paneuropéen.

Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970; et convention (n° 158) sur le licenciement, 1982
Langues de travail:	Anglais et russe

**I/36. Séminaire régional sur les salaires et la productivité:
Stratégies syndicales pour l'augmentation des salaires
et l'élévation des niveaux de vie**

Date proposée:	20-22 avril 2015
Lieu:	Phnom Penh, Cambodge
Financement:	ACFTU (60 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Cambodge, Chine, République de Corée, Fidji, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
Représentants des travailleurs:	32
Objectifs du séminaire:	i) examiner l'évolution des salaires dans la région de l'Asie et du Pacifique; ii) comprendre les liens entre l'augmentation des salaires et l'amélioration de la productivité; et iii) renforcer le rôle des syndicats dans la négociation salariale.
Experts invités:	Quatre consultants dans les domaines des relations professionnelles, des salaires et de la productivité, et du développement
Observateurs:	Confédération syndicale internationale-Asie-Pacifique (CSI-AP) Fédérations syndicales internationales
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970; et recommandation (n° 135) sur la fixation des salaires minima, 1970
Langue de travail:	Anglais

Partenariats et appui aux programmes extérieurs

I/37. Séminaire régional sur l'évaluation de la contribution du programme de partenariat OIT-Corée à la réalisation des résultats en matière de travail décent en Asie

Date proposée:	27 avril 2015
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement de la République de Corée (12 800 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, République démocratique populaire lao, Myanmar et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	4
b) représentants des employeurs:	4
c) représentants des travailleurs:	4
Objectifs du séminaire:	i) fournir des renseignements sur l'évaluation de l'impact du programme de partenariat OIT-Corée dans quatre pays d'Asie pour la période 2009-2014; et ii) proposer des recommandations aux fins de la coopération multilatérale et bilatérale avec le gouvernement de la République de Corée dans le cadre d'initiatives régionales.
Experts invités:	Gouvernement de la République de Corée, ministère de l'Emploi et du Travail Agence coréenne pour la coopération internationale (KOICA) Un consultant régional
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT ¹⁵
Langue de travail:	Anglais

¹⁵ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Renseignements complémentaires

II/1. Réunion régionale sur l'entrée des jeunes femmes et des jeunes hommes sur le marché du travail en Europe et en Asie centrale¹⁶

Date initiale:	18-19 novembre 2014
Nouvelle date:	28-29 avril 2015
Lieu initial:	Skopje, ex-République yougoslave de Macédoine
Nouveau lieu:	Genève, Suisse

Genève, le 13 mars 2015

¹⁶ Document GB.322/INF/2, paragr. I/5.

Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
AFRIQUE		
2015		
9-11 mars	Atelier sous-régional sur les bonnes pratiques en matière de ressources humaines dans la profession enseignante	Nairobi, Kenya
27-29 avril	Réunion tripartite des membres africains du Conseil d'administration du BIT	Addis-Abeba, Ethiopie
11-15 mai	Atelier régional de l'ARLAC sur l'emploi des personnes handicapées	Harare, Zimbabwe
27-31 juillet	Atelier régional de l'ARLAC sur l'inspection du travail et l'égalité entre hommes et femmes	Harare, Zimbabwe
17-21 août	Atelier régional de l'ARLAC sur les régimes de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles	Harare, Zimbabwe
28 septembre - 2 octobre	Atelier régional de l'ARLAC sur les normes internationales du travail: Ratification, supervision et établissement de rapports	Harare, Zimbabwe
ASIE ET PACIFIQUE		
2015		
5-6 mars	Atelier régional des employeurs: La réponse des employeurs pour prévenir le travail forcé chez les travailleurs migrants	Hô-Chi-Minh-Ville, Viet Nam
8-14 mars	Atelier sous-régional sur l'amélioration des relations professionnelles par le dialogue social dans la région de l'ASEAN	Séoul, République de Corée
9-13 mars	Evaluation collégiale des politiques, programmes et institutions de promotion de l'emploi des jeunes du Tadjikistan	Douchanbé, Tadjikistan
17-19 mars	Atelier régional sur le renforcement des mécanismes d'assurance de la qualité par le renforcement des capacités et l'échange de connaissances	Bangkok, Thaïlande
25-27 mars	Réunion de la Commission consultative sous-régionale (SURAC) dans le cadre du projet TRIANGLE	Phnom Penh, Cambodge
15-17 avril	Communication: Outils et compétences pour la mobilisation et l'organisation des travailleurs	Bangkok, Thaïlande
20-22 avril	Séminaire régional sur les salaires et la productivité: Stratégies syndicales pour l'augmentation des salaires et l'élévation des niveaux de vie	Phnom Penh, Cambodge
27 avril	Séminaire régional sur l'évaluation de la contribution du programme de partenariat OIT-Corée à la réalisation des résultats en matière de travail décent en Asie	Bangkok, Thaïlande
28-29 avril	Réunion régionale sur la protection des pêcheurs migrants	Jakarta, Indonésie
4-5 mai	Réunion régionale pour les employeurs sur la promotion des compétences des femmes sur le marché du travail: Les femmes dans la gestion d'entreprise en Asie et dans le Pacifique	Singapour
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES		
2015		
3-4 mars	Nuvième réunion des ministres du Travail des Caraïbes anglophones et néerlandophones	Nassau, Bahamas

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
27-29 avril	Réunion du MERCOSUR: Réseaux d'employeurs et de syndicats luttant contre le travail des enfants	Buenos Aires, Argentine
EUROPE		
2015		
8-12 avril	Formation sous-régionale pour les organisations de travailleurs	Astana, Kazakhstan
20-21 avril	Atelier sous-régional sur l'environnement favorable aux entreprises durables (EESE) à l'intention des organisations d'employeurs des pays de la CEI	Tbilissi, Géorgie
20-24 avril	Réunion sous-régionale des membres du Réseau pour l'emploi des jeunes	Krasnoïarsk, Fédération de Russie
28-29 avril	Réunion régionale sur l'entrée des jeunes femmes et des jeunes hommes sur le marché du travail en Europe et en Asie centrale	Genève, Suisse
ETATS ARABES		
2015		
24-25 mars	Atelier régional sur l'établissement de rapports concernant l'application des conventions relatives au travail des enfants	Amman, Jordanie